

Conseil municipal du 13 décembre 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

**04) Del2024-085. Approbation des tarifs municipaux 2025**

*Nomenclature : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires*

**Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch**

Monsieur le rapporteur informe le conseil municipal que certains tarifs municipaux n'ont pas été revus depuis plusieurs années. Aussi, et sur propositions de la commission finances qui s'est réunie le 10 décembre, il propose d'approuver au sein d'une seule délibération les tarifs municipaux suivants :

Intitulé de la régie	Prestations	Tarifs en vigueur	Proposition pour 2025 suite à la commission finances
Droits de place : Cirque et manège	cirque (0/99 pl) sous chapiteau / jour d'occupation	60,00 €	60,00 €
	cirque (0/99 pl) sans chapiteau / jour d'occupation	40,00 €	40,00 €
	cirque (100/400 pl) sous chapiteau / jour d'occupation	150,00 €	150,00 €
	cirque ( > 401 pl ) sous chapiteau / jour d'occupation	300,00 €	300,00 €
	Marionnettiste / jour d'occupation	20,00 €	20,00 €
	manège ( < 30 m2 ) / jour d'occupation (max 7 jours)	12,00 €	12,00 €
	manège ( > 30 m2 ) / jour d'occupation (max 7 jours)	25,00 €	25,00 €
	manège ( < 20 m2 ) / jour d'occupation (max 7 jours)	8,00 €	8,00 €
	manège ( > 20 m2 ) / jour d'occupation (max 7 jours)	10,00 €	10,00 €
	Emplacement Food truck sur le marché	Tarif droit de place (Mètre linéaire) + forfait électricité (a, b ou c)	Tarif droit de place (Mètre linéaire) + forfait électricité (a, b ou c)

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_085-DE

	Emplacement Food truck hors marché par installation avec accès électrique / tarif mensuel	200,00 €	200,00 €
	Emplacement placette (face au boulodrome) sauf food-truck / tarif mensuel	200.00€ + forfait électricité (a, b ou c)	200.00€ + forfait électricité (a, b ou c)
<b>Droit de place Abonnement annuel</b>	Marché à l'année- de 1 ml à 3 ml	5,00 €	5,00 €
	Marché à l'année - de 3 ml à 5 ml	7,00 €	7,00 €
	Marché à l'année - de 5 ml à 7 ml	9,00 €	9,00 €
	Marché à l'année - de 7 ml à 9 ml	11,00 €	11,00 €
	Marché à l'année - de 9 ml et plus	11,00€ + 1,50 € le m supplémentaire	11,00 € + 1,50 € le m supplémentaire
<b>Droit de place Abonnement semi- annuel</b>	Marché saisonnier- de 1 ml à 3 ml	7,50 €	7,50 €
	Marché saisonnier- de 3 ml à 5 ml	9,00 €	9,00 €
	Marché saisonnier- de 5 ml à 7 ml	11,00 €	11,00 €
	Marché saisonnier- de 7 ml à 9 ml	13,00 €	13,00 €
	Marché saisonnier- de 9 ml à plus	13,00€ + 2 € le m supplémentaire	13,00 € + 2 € le m supplémentaire
<b>Droit de place Présence Ponctuelle (au minimum 4 marchés)</b>	Marché occupants occasionnels Basse saison (du 1 octobre au 31 mars ), le ml Hors branchement énergie	2.50€/ml	2,50 €/ml
	Marché occupants occasionnels en moyenne saison (1 avril au 30 juin + septembre ), le ml Hors branchement énergie	3.50€/ ml	3,50 €/ ml
	Marché occupants occasionnels en saison (Juillet et Août ), le ml Hors branchement énergie	4.00€/ml	4,00 €/ml
<b>Droit de Place - Tarif supplémentaire</b>	forfait a : Accès électrique - éclairage seul et/ou balance seule	2,00 €	2,00 €
	forfait b : Accès électrique - balance - réfrigération	5,00 €	5,00 €
	forfait c : Accès électrique - balance - réfrigération - rôtisserie	10.00€ (avec nettoyage effectué par le déballeur)	10.00€ (avec nettoyage effectué par le déballeur)
	Tarif mensuel Location du local MUTIM	500,00 €	500,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_085-DE €

Occupation du domaine public	Terrasse / m <sup>2</sup> (occupation DP saisonnière)	14,50 €	
	Droit de voirie pour travaux sur le domaine public	2 €/m <sup>2</sup> * nbre de jours ou 10 €/jour en cas d'impossibilité de calculer la surface	2 €/m <sup>2</sup> * nbre de jours ou 10 €/jour en cas d'impossibilité de calculer la surface
	Borne camping-cars le jeton	3,00 €	3,00 €

Cimetière	Concession pleine terre 15 ans	120,00 €	120,00 €
	Concession pleine terre 30 ans	240,00 €	240,00 €
	Concession pleine terre 50 ans	500,00 €	500,00 €
	Columbarium 15 ans	700,00 €	700,00 €
	Columbarium droit d'entrée (dès 2 <sup>ème</sup> urne)	125,00 €	125,00 €
	Cinéraire (0,7 m <sup>2</sup> ) 15 ans	120,00 €	120,00 €
	Cinéraire (0,7 m <sup>2</sup> ) 30 ans	240,00 €	240,00 €

Médiathèque	Abonnement	Gratuité	Gratuité
	Location de Salle	150 € la journée et 80 € la demi-journée	150 € la journée et 80 € la demi-journée
	Tarif pour livre non rendu dans les délais		30 € / Livre non rendu
	Tarif pour DVD non rendu dans les délais		50 € / DVD non rendu
	Connection internet / 1/2 h	Gratuité	Gratuité

Manoir de Kergoz	Particulier / week-end	325,00 €	325,00 €
	Particulier / journée supplémentaire	90,00 €	90,00 €
	Réunions entreprises, CE, syndicats	55,00 €	55,00 €
	Associations communales et intercommunales	gratuit	gratuit

Tarification intervention services techniques	Défrichage	160,00 €	180,00 €
	Main-d'œuvre 1 h	65,00 €	65,00 €
	Engin mécanique 1 h (en sus de la main-d'œuvre)	45,00 €	50,00 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_085-DE

Intervention au titre des pouvoirs de police du maire - Elagage et coupe de végétaux empiétant sur le domaine public 1h	65,00 €	70,00 €
Travaux en régie sur le patrimoine communal - Main d'œuvre 1h	25,00 €	30,00 €

<b>Location de salles CLC / Usagers Guilvinistes (ménage non inclus)</b>	Animations gratuites : associations loi 1901 GV	Gratuit	Gratuit
	Animations avec entrée payante : associations loi 1901 GV	50 € / jour	50 € / jour
	Stage et Formation	100€ / jour	100€ / jour
	Ecole de la commune (primaire et collège) Toute manifestation	Gratuit	Gratuit
	Entreprises domiciliées au Guilvinec	200 € / jour	200 € / jour
<b>Location de salles CLC Usagers Hors commune (ménage non inclus)</b>	Activités non lucratives : association	100 € / jour	100 € / jour
	Activités lucratives : association	300 € / jour	300 € / jour
	Entreprises	850 € / jour	850 € / jour
<b>Locations de salles CLC – Partenaires à l'année (ménage non inclus)</b>	Activités non lucratives	Gratuit	Gratuit
	Activités lucratives (grande salle)	150 € / par an à raison d'une fois par semaine	150 € / par an à raison d'une fois par semaine
	Activités lucratives (petite salle)	115 € / par an	115 € / par an
	Réunions professionnelles (petite salle)	80 € / réunion	80 € / réunion
<b>Technicien régisseur pour les spectacles ou concert</b>	Pour toute location le nécessitant / réévaluation possible suivant la prestation effectuée	40 € / heure	40 € / heure
<b>Caution pour location du CLC</b>	Eventuelles dégradations	1 000 €	1 000 €

<b>Location de matériel d'animation</b>	Entreprises domiciliées au Guilvinec	300€/jour	300 € / jour
---	--------------------------------------	-----------	--------------

<b>ALSH Ty Malamok Extrascolaire et Péricolaire</b>	Quotient familial CAF (QF) < 650	7€/journée avec repas	7 €/journée avec repas
		4€/ 1/2 journée avec repas	4 € / 1/2 journée avec repas
		6€/journée sans repas sur justificatif médical	6 €/journée sans repas sur justificatif médical

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_085-DE

	9€/jour repas	9 €/journée avec repas
651 < QF < 840	5,20 €/ 1/2 journée avec repas	5,20 €/ 1/2 journée avec repas
	8€/journée sans repas sur justificatif médical	8 €/journée sans repas sur justificatif médical
	11,50€/journée avec repas	11,50 €/journée avec repas
841 < QF < 1050	7€/ 1/2 journée avec repas	7 €/ 1/2 journée avec repas
	10.50€/journée sans repas sur justificatif médical	10.50 €/journée sans repas sur justificatif médical
	14€/journée avec repas	14 €/journée avec repas
1051 < QF < 1260	9€/ 1/2 journée avec repas	9 €/ 1/2 journée avec repas
	13€/journée sans repas sur justificatif médical	13 €/journée sans repas sur justificatif médical
	16,50€/journée avec repas	16,50 €/journée avec repas
1261 < QF < 1680	11€/ 1/2 journée avec repas	11 €/ 1/2 journée avec repas
	15.50€/journée sans repas sur justificatif médical	15.50 €/journée sans repas sur justificatif médical
	19€/journée avec repas	19 €/journée avec repas
QF > 1680	13€/ 1/2 journée avec repas	13 €/ 1/2 journée avec repas

		18 €/jour repas sur justificatif médical	18 €/journée sans repas sur justificatif médical
<b>ALSH Ty Malamok Séjours accessoires</b>	Quotient familial CAF (QF) < 650	14 €/journée avec repas	14 €/journée avec repas
	651 < QF < 840	18 €/journée avec repas	18 €/journée avec repas
	841 < QF < 1050	23€/journée avec repas	23 €/journée avec repas
	1051 < QF < 1260	28 €/journée avec repas	28 €/journée avec repas
	1261 < QF < 1680	33 €/journée avec repas	33 €/journée avec repas
	QF > 1680	38 €/journée avec repas	38 €/journée avec repas
<b>ALSH Ty Malamok - garderie</b>	Garderie matin ou soir	0,50 €	0,50 €

<b>Cantine scolaire</b>	Quotient familial CAF (QF) < 840	0.65€/repas	0.65€/repas
	841 < QF < 1050	1.00€/repas	1.00€/repas
	QF > 1051	1.10€/repas	1.10€/repas

<b>Garderie Scolaire</b>	Elèves guilvinistes et non guilvinistes	Gratuité	Gratuité
--------------------------	---	----------	----------

<b>Tarification intervention Services ASVP</b>	Assistance Funéraire	25 €	25 €
	Constat de logement vacant	65 €	65 €
	Assistance à Huissier	65 €	65 €

Les tarifs validés par la commission finances ont été adressés aux membres du conseil.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

le 1<sup>er</sup> janvier 2025  
ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_085-DE

- **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus pour une application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025

*Fait au Guilvinec, le 13/12/2024*

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,



*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.*

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.leguilvinec.com](http://www.leguilvinec.com)*

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_085-DE

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 13 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le 6 décembre 2024, s'est réuni le vendredi 13 décembre 2024 à 18 h en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	x				
BIET Thomas		x	LE CLEACH Henri		
BODERE Christian	x				
CIPRIANO Evelyne		x	PERON Roger		
COCHOU Christine		x	RANZONI Michèle		
DANIEL René-Claude	x				
DEFANTE Antoine		x	SEITHER Charles		
GLEHEN Danièle	x				
GODEC Pascal		x			
GUEGUEN Johan		x			
KERRIOU Christian	x				
LE BALCH Daniel	x				
LE CLEACH Henri	x				
LE CORRE Gaëlle	x				
LE GALL Gaëlle		x	STRUILLOU Audrey		
LE GOFF Françoise	x				
LOPERE Lénaïg		X	BODERE Christian		
PERON Roger	x				
RANZONI Michèle	x				
SEITHER Charles	x				
STRUILLOU Audrey	x				
TANNEAU Jean-Luc	x				
VOLANT Laure	x				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23  
- présents : 15  
- votants : 21

Secrétaire de séance : Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024\_085-DE